

Toulon, le 6 mai 2006

Mesdames, messieurs les Députés et Sénateurs,

Depuis quelques jours vous êtes appelée à vous prononcer sur un projet de loi visant à reformer le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et des Demandeurs d'Asile « pour lutter contre l'immigration subie, promouvoir une immigration choisie et une intégration réussie ».

Nous sommes bien conscients qu'un tel sujet est complexe et que la responsabilité des législateurs est très lourde pour décider de l'intérêt général. Nous tenons à vous alerter sur les dangers que représenterait l'adoption d'une telle loi.

En privilégiant une immigration « choisie » vis-à-vis d'une immigration dite « subie » contre laquelle il faudrait lutter, se profile un recul des droits liés au respect de la vie familiale et à l'accueil des demandeurs d'asile. Ce projet veut d'un côté attirer les étrangers talentueux et compétents, ou utiles pour combler certains besoins de main d'œuvre, mais de l'autre augmenter les obstacles pour ceux qui doivent bénéficier des conventions signées par la France sur les droits fondamentaux. Le durcissement des procédures et les allongements multiples de délai vont mettre en danger la solidité des couples avec des incidences notables sur leurs enfants. Cf. la déclaration de Claire BRISSET « défenseure » des enfants journal « La Croix du 3 mai) Le projet accule à la désespérance les milliers d'étrangers présents depuis longtemps en France, « sans-papiers », à l'heure où la loi même entrouvre à nouveau le marché du travail, fermé depuis 1974, aux étrangers non communautaires.

Cette réforme s'inscrit délibérément dans une perspective utilitariste. Seront acceptables en France les étrangers perçus comme nécessaires pour l'économie, la personne humaine et sa situation personnelle devenant secondaires et ses droits restreints. Il est **de notre devoir de chrétiens de rappeler que l'homme doit toujours être au cœur de nos choix et la loi toujours viser à protéger les plus faibles**. Les premiers à « subir » la migration sont ceux et celles qui sont poussés sur les routes de l'exil, contraints par la pauvreté et la mauvaise gouvernance. Le bien commun, qui ne se limite pas à nos frontières, exige de marquer une priorité réelle et proclamée pour le développement, notamment pour que nul ne soit obligé d'émigrer contre sa volonté. L'aide au développement dans le monde et l'accueil de l'étranger sont devenus des responsabilités majeures qui supposent une solidarité accrue et une remise en cause de nos modes de vie. En tant que citoyens et chrétiens nous ne pouvons pas accepter la vision d'une société centrée sur elle-même, ni donc cette vision de l'Homme qui va à l'encontre de notre tradition et de nos convictions pour le Bien commun.

Motivés par la solidarité et la défense des plus faibles, en partenariat avec de nombreux membres de la société civile, nos organismes, mouvements, associations et services chrétiens refusent que des mesures de plus en plus restrictives propulsent des milliers d'hommes et de femmes dans la précarité et le désespoir.

Aussi nous estimons nécessaire que ce projet de loi ne soit pas adopté et que s'ouvre un large débat sur la politique globale de développement des pays du Sud et de l'Est que la France entend mener. Vous trouverez ci-joint le document élaboré par cinquante associations chrétiennes à ce sujet.

Nous vous remercions de bien vouloir porter à notre connaissance votre analyse et vos positions sur ce projet de loi.

Nous vous prions d'agréer Madame le Député, l'expression de nos respectueux sentiments.

Signataires :

Catherine MARTINEZ présidente diocésaine du SECOURS CATHOLIQUE

Père Henri COINDE coordinateur diocésain de la MISSION OUVRIERE :

Philippe MOLINAS Secrétaire Diocésain du CCFD (Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement)

Jean Yves REGNE Chargé de mission de UDV (Union Diaconale du VAR) auprès de SICHEM

Père Olivier LAURENT Délégué Diocésain à la PASTORALE DES MIGRANTS

Diacre Gilles REBËCHE Délégué Episcopal à la Solidarité

Pièce jointe : l'appel national et l'argumentaire signés par une cinquantaine d'associations nationales